



COMMISSARIAT GENERAL

NOTE N° 18 J.S. PORTANT CRITERES DE BASE DES CONVENTIONS SUR LES PAIEMENTS ECHELONNES

Vu la Loi N°1/18 du 06 septembre 2013 relative aux procédures fiscales notamment en son article 96 qui prévoit que le Contribuable peut demander au Commissaire Général le paiement échelonné de sa dette fiscale lequel échelonnement ne peut dépasser douze (12) mois ;

Vu l'Ordonnance Ministérielle n°540/1775 du 31/12/2013 portant mesures d'application de la loi n°1/18 du 6 septembre 2013 relative aux procédures fiscales, en ses articles 21 et 22 qui prévoient les conditions et les modalités d'introduction de la demande de paiement échelonné ;

Ayant constaté que de nombreuses conventions de paiement échelonné ne sont pas respectées ;

Il est institué les critères de base ci-après pour la négociation des conventions de paiement échelonné entre les Contribuables et l'Administration Fiscale.

1. Présentation d'une preuve de solvabilité actualisée.
2. Paiement préalable du montant total en principal dans le cas des impôts indirects (TVA, IRE, IM, etc.).
3. Paiement préalable de 30% du montant total de la dette fiscale dans d'autres cas.
4. Conformité fiscale aux obligations déclaratives.
5. Ne pas avoir été impliqué dans une fraude fiscale ou douanière avérée.
6. Le nombre de tranches est déterminé en fonction du degré de solvabilité étant entendu que le degré de solvabilité est donné par le rapport du montant de solvabilité présenté comme preuve et le montant total de la dette fiscale.
7. Les critères 1, 3, 4, 5 et 6 s'appliquent également sur la dette non fiscale.

Le non-respect de l'un des critères ci-dessus entraîne le rejet de la convention.

Fait à Bujumbura, le 17/08/2016

Le COMMISSAIRE GENERAL

Léonard SENTORE

FICHE DE SOLVABILITE

SERVICE DE RECOUVREMENT DE.....
(Sur la solvabilité du redevable vérifié)

Désignation du redevable (Nom, prénom et date de naissance ou raison sociale).....
Numéro NIF.....
Adresse.....
Nom et Prénom de l'Associé Majoritaire.....
Nom et Prénom du Gérant.....
Lieu d'exploitation principale.....
Lieu d'exploitation secondaire.....

I. Comptes Bancaires et Postaux, Comptes d'Epargne

NUMERO ET NATURE DU COMPTE	BANQUE OU ETABLISSEMENT FINANCIER	OBSERVATIONS

II. Recettes mensuelles de l'Activité (si le contribuable est actif).

N°	Origine des recettes (ventes, autres)	Montant escompté mensuellement

III. Créanciers.

a) Créanciers divers

N°	Nom ou Raison sociale	Montant	Echéance

b) Principaux marchés publics (Etat, Collectivités publiques, Etablissements divers)

Administration ou Organisme contractant	Comptable signataire	Référence du marché	Montant

IV. Recettes provenant des Loyers propres au demandeur.

N°	Nom du Locataire	Montant reçu mensuellement	Echéance

V. Engagements.

Autres débiteurs (notamment d'autres entreprises où le contribuable détient un compte courant)

Nom ou Raison sociale	Adresse	Nature de la créance	Montant

Fait à Bujumbura, le / /2016

Nom et Prénom :

Signature